Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 2 Rajab 1444
24 Janvier 2023

N° 10

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 162
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 165
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 173
Homologation de résolutions 174
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 174
Avis aux créanciers..... 176
Convocations
Sociétés anonymes 177
Autres sociétés 179
Divers
Avis au public..... 179

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital

Société de l'Informatique de Management et de Communication «SIMAC»

SA au capital de 1.050.000 dinars

Siège social : 124 Rue Radhia Haddad - Tunis

I.U : 0036115D

M.F : 0036115DAM000

CNSS : 77662-62

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2022, enregistré à la recette des Finances Avenue de la Gare - Tunis, le 10 Janvier 2023, sous le n°23700188, Quittance n°002740 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis sous le n°202318313 en date du 17 Janvier 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 1.050.000 D pour le porter de 1.050.000 D à 2.100.000 D par conversion du compte courant actionnaire de Mr Moncef Marouen et l'attribution de 105.000 actions nouvelles de 10 D chacune au nom de Mr Moncef Marouen, et en conséquence modifier l'article 6 des statuts.

2023T00069SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

ESPRIT AL KINDY

Société anonyme

Au capital social de 100.000 DT

Siège social : Rue Newton Lot n°003. ZI Chotrana 2088 - Raoued

Identifiant unique : 1166084V

Montant de l'augmentation du capital social : Deux millions cent soixante-quatre mille quatre cents dinars tunisiens (2 164 400 DT), et ce par apport en numéraire (par conversion de créances et par injections de fonds).

Objet social : La consultation dans le domaine de l'enseignement et la recherche scientifique et toute autre activité en rapport avec ces activités, l'enseignement primaire privé et toute prestation se rapportant aux besoins et aux activités des élèves.

Durée : 99 ans.

Dépôt du Procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 décembre 2022 a été déposé au Registre National des Entreprises le 3 janvier 2023 sous le numéro AC0322023.

Nombre d'actions à souscrire : cent quarante mille (140.000) actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale chacune de dix Dinars Tunisiens (10 DT) à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation. Le montant devant être libéré lors de la souscription est d'un million quatre cent dix-neuf mille quatre cent Dinars Tunisiens (1.419.400 DT).

Valeur nominale des actions à émettre : un nominal de dix Dinars Tunisiens (10 DT).

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la banque BIAT, Agence Raoued El Ghazela, sous le numéro 08065022013200052277, et ce jusqu'à la réalisation de ladite augmentation.

Délai de souscription : 30 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2023R00162SANB2

Décision de réduction de capital

STE ECO ENERGY BROTHERS

Société anonyme

Au capital de 3.559.000 Dinars

MF : 1452274WAM000

RC : B4080762016

Code en Douane : 1452274W

Siège social : 4, Rue Hamouda Bacha, ZI Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Usine : RN58, KM26 Sria - Sejnane - 7010 Bizerte

E-mail : ecoenergybro@gmail.com

Conformément à l'article 309 du Code des Sociétés Commerciales et en vertu du procès-verbal de l'assemblée

générale extraordinaire tenue le 20/12/2022, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher en date du 22/12/2022 sous le numéro 22502287, quittance n°M057229, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 30/12/2022 sous le numéro 2022184053, il a été décidé ce qui suit :

Une réduction de capital par voie de diminution du nombre d'actions de cent vingt mille (120.000) dinars, représentant les 10% de la participation de l'actionnaire liquidé, la société italienne «ENERMIA» répondant au MF 02691410233, dans le capital social de la société.

2023R00172SANB2

Notice d'augmentation de capital de la société anonyme

NUTRICHEM INTERNATIONAL SA

Capital social : 4.890.000,000 Dinars

Siège social : Rue Abderrahmane El Bahri, Boumhel, Ben Arous, Tunisie

MF : 1598572/H/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 novembre 2022 enregistré à la recette des Finances Boumhel - Tunis le 17/11/2022, Quittance n°M069025, Enregistrement n°22503460, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 1.000.000 dinars tunisiens pour le porter de 4.890.000 DT à 5.890.000DT, par émission de 10.000 actions de cent dinars (100 DT) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir approuvé le rapport du conseil d'administration relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription, le rapport spécial du commissaire aux comptes, a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles aux personnes suivantes :

- Société ATTIJARI SICAR pour 10.000 actions à libérer intégralement en Numéraire pour la somme de 1.000.000 DT

Les actions nouvelles seront libérées en totalité lors de la souscription dans le compte indisponible ouvert ATTIJARI BANK, Agence Charguia, sous le n°04115080008093903657.

Les actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Il a été publié une copie au RNE, en date du 13/01/2023, sous le n°AC02102023.

Délai de souscription : 15 jours avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2023400133SANB2

Notice d'augmentation de capital de la société anonyme

NUTRICHEM FERTILIZER SA

Capital social : 7.600.000,000 Dinars

Siège social : Rue Abderrahmane El Bahri, Boumhel, Ben Arous, Tunisie

MF : 1746586R/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 décembre 2022 enregistré à la recette des Finances Boumhel - Tunis le 21/12/2022, Quittance n°M73846, Enregistrement n°22703775, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 3.540.000 dinars tunisiens pour le porter de 7.600.000 DT à 11.140.000DT, par émission de 35.400 actions de cent dinars (100 DT) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir approuvé le rapport du conseil d'administration relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription, le rapport spécial du commissaire aux comptes, a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles aux personnes suivantes :

- Société International SICAR pour 24.000 actions à libérer intégralement en Numéraire pour la somme de 2.400.000 DT

- Société SODIT SICAR pour 11.400 actions à libérer intégralement en Numéraire pour la somme de 1.140.000 DT.

Les actions nouvelles seront libérées en totalité lors de la souscription dans les comptes indisponibles successifs ouverts à :

- Union Internationale des Banques, Agence Souk, sous le n°12026000010800908574

- ATTIJARI BANK, Agence Charguia, sous le n°04115080007597878346.

Les actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Il a été publié une copie à l'RNE, en date du 13/01/2023, sous le n°AC02112023.

2023400134SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Société Institut des Métiers de Santé

SA au capital de 116.500 Dinars

Siège social : 3, Rue de Monastir, El Ouina - 2045- Tunis

Identifiant unique : 1374587Z

- Montant de l'augmentation du capital social : 1.883.500 TND

- Objet social : fournir des prestations en matière de formation professionnelle.

- Durée : 99 ans à compter de sa constitution.

- Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28/10/2022 a été déposé au Registre National des Entreprises le 12/01/2023 sous le numéro AC0192023.

- Nombre d'actions à souscrire : 188 350 actions nominatives à émettre au nominal et à souscrire en numéraire et à libérer du quart lors de la souscription, soit un montant total à libérer lors de la souscription de 470.875 TND. L'augmentation sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales,

- Valeur nominale des actions à émettre : Dix Dinars Tunisiens (10 TND).

- Apport en nature : néant.

- Avantages particuliers prévus statutairement : aucun avantage particulier,

- Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire qui doit être lui- même membre de cette assemblée. Les sociétés sont valablement représentées par un de leurs gérants ou par un membre de leur conseil d'administration ou par tout mandataire muni d'un pouvoir régulier. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

- Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

- Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social. L'assemblée générale annuelle pourra, sur proposition du conseil d'administration, reporter ou distribuer sous forme de dividendes la totalité ou une partie du solde des bénéfices.

- En cas de liquidation, le solde de celle-ci, après extinction du passif et de frais, est employé à rembourser aux actionnaires le montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent. Le surplus, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires.

- Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription de l'augmentation de capital doivent être versés dans un compte indisponible intitulé "Institut des Métiers de Santé" ouvert sur les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT, agence El Bouhaira (C4), sous le numéro 08032012043203330484.

- Délai de souscription : quatre (4) mois à compter de la date de l'Assemblée décidant l'augmentation sauf clôture par anticipation.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion : conformément aux articles 277 et suivants du code des sociétés Commerciales, la réunion est tenue au siège de la société.

2023400141SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

S'TOURS VOYAGES TUNISIE

SARL au capital de DT : 100 000

Rue Lac Mâlaren, appartement n°2.3, 2ème étage, immeuble Yasmine, Les Berges du Lac, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1238159W

Suivant PV de l'A.G.E du 15 juillet 2022 enregistré à la recette des finances rue El Jazira, le 22 juillet 2022 sous le n°22701995, quittance n°54414, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 9/12/2022 sous le n°2022158762, publié au B.O.R.N.E n°14 du 16/01/2023, il a été décidé le changement du siège social de la société sis à la Rue des entrepreneurs, ZI de la Charguia 2, Ariana.

2023T00062SRLB2

Société Tunisie Points Chauds «TPC»

SARL au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 0785573 W

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9/01/2023, enregistré à la recette des finances de Yasminet le 10/01/2023 sous le n°23700125, Quittance n°M002383, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 11/01/2023 sous le n°202310086, Il a été décidé de renouveler le mandat de M. Mehdi KHOUAJA en tant que gérant avec définition de ses pouvoirs et, de résilier l'ancien mécanisme de signature conjointe des opérations financières et bancaires.

2023R00164SRLB2

Société Tunisienne de Collecte des Céréales «STCC»

SARL au capital de 1 805 800 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 10969789 L

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3/01/2023, enregistré à la recette des finances de Yasminet le 4/01/2023 sous le n°23700067, Quittance n°M000648, dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 11/01/2023 sous le n°202310080. Il a été décidé ce qui suit :

1- Renouvellement du mandat du Gérant M. Souhail Hachicha.

2- Nomination de M. Mehdi Khouaja nouveau Cogérant.

3- Définition des pouvoirs du Gérant et du Cogérant.

4- Instauration d'un nouveau mécanisme de signature des opérations financières et définition de son domaine.

2023R00165SRLB2

INTERNATIONAL PACKAGING

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3.130.380 DT

Siège social : Zone industrielle Mghira II, Lot 81 & 88 Fouchana

Matricule fiscal : 1015105T/A/M

CNSS N° : 341901-73

Suivant PV de l'AGE en date du 12/11/2018 et enregistré à la Recette des Finances de Fouchana, en date du 23/11/2018, sous le numéro 18505131 Quittance 83276, et dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du Tribunal de première instance de Ben Arous sous le n°201855915 en date du 28/11/2018, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social par incorporation des réserves du compte résultats reportés, pour le porter de 3.130.380 dinars à 3.470.380 dinars.

- Amendement de l'article 7 des statuts.

2023R00178SRLB2

Dissolution de la société ELECSI SARL

Capital social : 200 000 DT

Registre de commerce : B146452001

Matricule fiscal : 0770794F

Adresse : 15, rue des Métiers 2035 Charguia II

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 3/11/2022, enregistré à la recette des Finances de l'Ariana sous le n°126669 et le n° d'enregistrement 22509514 du 28/11/2022 et au registre national des entreprises sous le n°202317734 du 17/01/2023.

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société ELECSI SARL. Les oppositions seront reçues auprès du liquidateur Mr Kamel Ben Cherifa 15, rue des Métiers 2035 Charguia II.

2023400131SRLB2

M&M CONSULTING SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 103.000 Dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

L'identifiant unique : 0741062M

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 5/1/2023 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajéne, Tunis le 5/1/2023 sous N°QM001527 EN°23500113).

Les associés ont décidé de réduire le capital social.

Le capital est fixé à 103.000 Dinars.

Les actionnaires ont décidé de céder une participation.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique N°0741062M en date du 12/1/2023 sous dossier n°202312898.

2023400142SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un nouveau gérant

Sté Sow Rent A Car

Suarl au capital 10 000 000 dinars

Siège social : 41 rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1480337B/A/M/000

L'identifiant unique : 1480337B

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25/11/2020, enregistrée à la recette des finances Mandela - Tunis, en date du 30/11/2020 sous le n°20703102, Quittance n°M67890.

Il a été décidé ce qui suit :

Nomination de monsieur Sow Abdoulaye en qualité d'un nouveau gérant de la société Sow rent a car pour une durée indéterminée et dont deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ont été déposés au centre national du registre des entreprises de Manouba le 24/11/2020 sous le n°2020111378.

2023400132SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances la goulette le 12/01/2023 enregistrement n°23200263 quittance n°5657 Monsieur Tahar Sassi a cédé à Monsieur Haythem Boulabi le fonds de commerce situé au local n°5 Immeuble A nommé "La Rive Gauche" situé au lotissement AFH Ain Zaghouan Tunis exploité comme Café catégorie A.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été déposé au journal la Presse du 19/01/2023.

2023T00056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 12/01/2023, quittance M004291 et enregistré sous le n°23200118, Mr Rabiâ Ben Sadek Rafraf, a vendu à Mr Najib Ben Sassi Boudhina la totalité du fonds de commerce exploiteur commercial, sis à cité erraja n°02 Mateur.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis à cité erraja 02 Mateur.

Rq : l'annonce est publiée au journal «Echourouk» le 18/01/2023.

2023T00057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 16/01/2023 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 17/01/2023 (Quittance n°M006174, Enregistrement n°23200360), Monsieur Mouhamed Elassad Ben Mohamed El Adel Ben Sadek Elmkadem demeurant au 5 Rue Ettarikh La Marsa a vendu à Monsieur Mohamed Leith Ben Mohsen Ben Mohamed Khezami Demeurant au 18 rue Pasteur Radés Ben Arous la totalité du fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels, exploité pour toute activité commerciale local sis au 24 Rue El Imem El Bekri Le Belvédère Tunis.

Les oppositions éventuelles seront signifiées dans le délai de vingt (20) jours à compter de la parution du présent avis au local maître Ben Khedhiri Marwa demeurant au 2 bis Pierre de Coubertin 4ème étage Tunis.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 19/01/2023.

2023T00059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 12/12/2022 enregistré à Béja le 10/1/2023, n° d'enregistrement 23100227, quittance n°002524, Mr Bacarri Mohamed commerçant a cédé à Mr Bouhawel Mohamed la totalité du fonds de commerce (librairie) destiné à tout genre de commerce sis à rue Keirredine Bacha Béja.

Les oppositions se font dans le délai légal entre les mains du rédacteur du contrat Mr Zlaoui Mohamed Ali à son étude rue 1 juin Béja.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 17/1/2023.

2023T00063FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié rédigé par Me Fayçal Sassougui le 23/12/2022 enregistré à la recette des finances cité administrative de l'Ariana le 23/12/2022 Mr Rached Ben Ahmed Ben Khémaies Ben El Haj né le 12/5/1965 à Tunis CIN n°00330935 délivrée le 24/10/2022 a donné à ses enfants Maroua CIN n° 13022181 délivrée le 30/9/2017, Ahmed CIN n°13025965 délivrée le 18/4/2019, Mohamed CIN n° 11682190 délivrée le 20/10/2022 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue de Belgique n°7 et exploité comme «café» 1ère catégorie selon son identifiant fiscal n°0117238 du 11/5/2017

Cette annonce a été publiée au Journal Le Quotidien du 23/01/2023.

2023T00064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé du 19/12/2022, enregistré à recette des fiances de Menzel Jemil le 11/01/2023 (quittance n°00504108, enregistré sous le n°23200080).

Monsieur Mohamed Ben Etaher Belhaj titulaire de la carte d'identité nationale n°06493884 du 7/9/2006, vend à la SOCIETE ESRAA ET ILIN, société à responsabilité limitée en cours de constitution en la personne de son mandataire Madame Oumayma Mezned titulaire de la carte d'identité nationale n° 09844581 de 20/12/2019 et Monsieur Sarhan Belhaj titulaire de la carte d'identité nationale n°06353734 du 01/12/2020, tout le fonds de commerce utilisé pour commerce situé en bordure de rue Hédi Caker et rue Bourguiba Bizerte avec tous ses constituants moraux et matériaux.

Les oppositions sont acceptées chez le vendeur Mr Mohamed Ben Etaher Belhaj sis à la rue de la République Menzel Jemil Bizerte dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce est publiée dans le journal "Echourouk" de 19/01/2023.

2023T00065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 10/01/2023, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba, Jendouba le 10/01/2023, sous le n°23200145 reçu n°M003719, Madame Moufida Bent Slimane Ben TAARIT a vendu à Monsieur Haythem Ben Abderazzak Ben Romdhane, la totalité du fonds de commerce, utilisé pour toutes activités commerciales, et ce avec toutes ces composantes matérielles et morales, sis au bureau n°10, de Colisée commercial, 86 Avenue Habib Bourguiba, Jendouba.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur, à l'adresse du fonds pré cité sis au bureau n°10, de Colisée commercial, 86 Avenue Habib Bourguiba, Jendouba, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 21/01/2023.

2023T00066FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2022 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 6 Janvier 2023 sous la quittance n°M003371 et l'enregistrement n°23200106, Mr Noureddine Bayouli (titulaire de l'identifiant unique RNE n°S0984344), a vendu à Mr Walid Lassoued (CIN n°06176376) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de restauration et fast-food, sis à l'avenue de la libération à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à l'avenue de la libération à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 11 Janvier 2023.

2023R00157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 22 décembre 2022 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 30 décembre 2022 sous la quittance n°M162055 et l'enregistrement n°22206647, Mr Yacine EL Hajjem (titulaire de l'identifiant unique RNE N°L1447345), a vendu à Mr Issam Ben Saad (CIN n°06422629) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de Drog store et de tout commerce, sis à la rue des Jasmins à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à

l'adresse du fonds de commerce à rue des Jasmins à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 11 Janvier 2023.

2023R00158FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 21/12/2022 et enregistré à la Recette des Finances de Radés en date du 8/12/2022 sous quittance n°M078163 enregistrement n°22203561, la vente de madame Raoudha Smari, de la moitié du fonds de commerce existant à 42, avenue Mohamed Ali 2040 Radés, qui a pour activité la communication et la télécommunication filaire et sans fil, un point de vente Orange, avec ses éléments matériels et immatériels à madame Yomna Bouaicha.

Les oppositions seront déposées au cabinet du maître Alibi Ayed avocat auprès de la cour d'appel, Résidence jardins el Mourouj Bloc B App-22 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la vente au journal officiel où a été déposé un exemplaire de ce contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien «Echourouk» du 19/01/2022.

2023R00159FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Mégrine le 28/12/2022 sous le n°22205871 quittance n°M089933 Monsieur Aymen Zitoun CIN n°05921750 a vendu la totalité de fonds de commerce sis au 3 Avenue Ahmed Tlili Mégrine Jawhara Ben Arous à usage divers activité commerciale à Monsieur Marouen Manaii CIN n°09607054.

Toute opposition doit être acceptée par l'acheteur à son local situé au 3 Avenue Ahmed Tlili cité Jawhara Mégrine Ben Arous.

Cette annonce a été publiée aux journaux El Chourouk et le Quotidien le 18/01/2023.

2023R00161FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la Rue du Kairouan - Hammam-Lif le 16/11/2022, n° d'enregistrement 22102297 n° de reçu MO61031, Mme Naziha Ben Slimen Ben Mohamed Guedwar titulaire de la carte d'identité nationale n°04423187 au 4/6/2018, 7 rue 6218 quartier Al Intilaka Tunis cède à M Slimen Ben Ali Ben Slimen al Ghanja de la carte d'identité nationale n°04467824 au 7/01/2006, 4 rue Ibn al-Haytham quartier Ibn Rachik Bir al-BAY Ben Arous de la totalité du fonds de commerce soumis à la boutique située sur la Route Nationale n°1 GP1 210 bis Hammam-Lif avec tous ses éléments matériels et moraux, écrit par maître Ben Youssef Anis titulaire de la carte d'identité nationale n°02577984 délivrée le 11/11/2021 matricule fiscal 0947225C/P/000 à la rue Tayeb El Mehiri 24 Jendouba.

Toutes oppositions doivent parvenir dans les délais réglementaires au bureau de Maître Ben Youssef Anis, Jendouba dans les 20 jours de la parution de celte annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne qui a été aussi publiée au journal Echourouk du 4/01/2023.

2023R00167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente par acte sous seing privé rédigé par Boulaabi Faten Avocate à Mourouj1 avenue Habib Thameur Complexe Jamel enregistré à la recette des finances de Boumhal le 5/01/2023 quittance n°M001581 enregistrement n°23200042 Chedhli Saiid a vendu à Dhekra Jbeli le fonds de commerce sis au lotissement Hammouda Boumhal Bassatine Ben Arous.

Toute opposition pourra être rendue au local objet de ce contrat entre les mains de l'acheteur vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 20/01/2023.

2023R00168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Taleb Mondher, Avocat à la cour d'appel daté le 18/01/2022, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 10/02/2022 quittance n°20520 enregistrement 22201023, la société SILEQ représentée légalement, vend à Mr Ayoub Echebbi CIN n°15024890, le fonds de commerce sis au 08 rue Osmane Bahri Ain Zaghouane Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels. (Quincaillerie).

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT au cabinet Maître Taleb Mondher, Avocat à la cour d'appel 35 rue Jbel Bargou, Tunis.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk du 18/1/2023.

2023R00171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Taleb Mondher, Avocat à la cour d'appel signé le 10/01/2023, enregistré à la recette des finances El Mourouj le 11/01/2023 quittance M003989 enregistrement 23200189, Mr Karim Jmezzi CIN 07885317 et Mme Ezzohra Ben Yedder CIN 00247471, vendent à Mr Adnen Garbaya CIN n°09952194, le fonds de commerce sis au 154 Avenue Hassan Hosni Abdelwaheb Cité Elbochra Mourouj 5, avec tous ses éléments corporels et incorporels. (Café 1ère catégorie).

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la

publication au JORT au cabinet Maître Taleb Mondher, Avocat à la cour d'appel 35 rue Jbel Bargou, Tunis.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk du 18/1/2023.

2023R00173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP établi le 02/01/2023 enregistré à la recette des finances cité Ryath Sousse sous le n° 23200034 quittance M000750 Syrine Ben Amor El Ouni demeurant à 11 Rue Bem El Mourouj 4 Ben Arous a vendu à Sihem ben Elkaroui Rebii demeurant à cité Awled Oun Romania Kalaà Sghira la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Choura 35 cité Ryadh Sousse consistant en une boutique de coiffure et vente de produits de beauté. Les parties ont élues domicile «cabinet Maître Hassen Ben Ameur» sis à la Rue 3 Août Sousse pour recevoir toute opposition dans les délais prévus à l'article 193 du code de commerce de vingt jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne. Toute opposition peut être consulté chez l'avocat de contrat de vente.

2023S00019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 4 janvier 2023 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 4 janvier 2023 Quittance n°M000625 n° d'enregistrement 23200030, Mr Jalel Hnia a vendu à Madame Imen Ouierfilli la totalité du Fonds de commerce exploité dans la vente de viande rouge (boucherie), sise au local situé à "Souk Haddadin, Kairouan".

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Echourouk" et " Le Quotidien" le 8/01/2023.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette annonce au JORT, chez l'acquéreur au local situé à 26 Rue Elfassi Kairouan.

2023S00053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé le 3/01/2023 et enregistré à la recette des finances de Sbiba le 10/01/2023 sous n°23200048 Quitt. n°M001629 Madame Saida Jallouli a vendu le fonds de commerce situé au marché municipal de Sbiba à Madame Salwa Daoudi.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au cabinet de Maître Ferjeni Faicel, rue Mannoubi Akchi Sidi Bouzid dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 14/01/2023.

2023S00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/8/2022 et 5/9/2022 à la municipalité de Sousse et enregistré à la recette des finances avenue 3 septembre 1934 de Sousse le 28-12-2022 sous quittance n°M088549 et n° d'enregistrement 22202794.

Monsieur Marwen Ben Ahmed Ben Belgacem Bilel demeurant à la rue Ali Ben Abi Taleb Bouhsina Sousse a vendu à la société «ZIDANE Z» SARL en cours de constitution représentée par son gérant Fathi Belhaj Mohamed demeurant à kalaa el soghra n°103 sousse.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT et ce au cabinet de Maître Toumi Ahlem demeurant à la rue des Taher Sfar Sousse. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 15/01/2023.

2023S00059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/12/2022, enregistré à la Recette des Finances de Menzel Bourguiba le 30/12/2022 sous le n°22202362, Quittance n°083467, Monsieur Rafik Ammar; titulaire de la CIN n°06801703, son Identifiant Unique au RNE n°1155125B, demeurant à Aouled Ammar - Amiret El Hojjej - Moknine; a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef, son Identifiant Unique au RNE n°022671F ; la totalité des éléments incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à Rue «EDDOUSTOUR» - Menzel Bourguiba, exploité à tout commerce.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son siège social sis à Essaad Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 10/01/2023.

2023S00064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par le Maître Ayari Ben Hssouna Jaouhar avocat à la cour de cassation sis à l'avenue de Hbib Bourguiba; enregistré à la recette des finances à Ksar Hellal le 30/11/2022 sous le n°22202149 quittance n°M070879 Mr Mohamed Jamel Ben Foued Souissi a cédé à Mr Abdesslem Wassim Boughzala et Mr Karim Chbil la totalité du fonds de commerce avec ses élément corporels et incorporels destiné - restaurant - sis à l'avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal.

Les oppositions doivent être faites dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de premier acheteur Mr Abdesslem Wassim Boughzala domicilié à la rue Suisse Ksar-Hellal.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 30/12/2022.

2023S00078FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait à Msaken le 26-12-2022 et enregistré à la recette des finances rue Farhat Hached Msaken le 27-12-2022 sous le numéro 22204312 Quittance n°M131298 Madame Imen Ben El Hani Titulaire de la CIN n°06451115 délivrée à Tunis le 21-3-2018 a vendu à Monsieur Heithem Ben Mansour, demeurant au 79 rue de la République, Sousse titulaire de la CIN n°09268579 délivrée à Tunis le 17-11-2020 la totalité de fonds de commerce de la pharmacie de nuit sis à la route de Kairouan, Km 12 - 4925 Sidi el Hani dont l'identifiant unique est 1363827L.

Les objections doivent parvenir à l'acheteur domicilié à l'adresse de l'acheteur; 79 rue de la République, Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au journal officiel.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" du 20/01/2023.

2023S00079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Manai avocat le 11/01/2023 enregistré à la recette des finances El Khawarezmi Kairouan le 16/01/2023 quitt n°M004746 enregistrement n°23200164 Mm Saida Abaidi a vendu le fonds de commerce sis à Rue Cordoba Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Hamza Larguech CIN 11860467.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassent pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 21/01/2023.

2023S00082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Monastir le 21/11/2022 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 15/12/2022 (enregistrement n°22207785, quittance n°M070987), rédigé par maître Mouhamed Naceur Toumia avocat à la cour d'appel à Monastir.

Anis Ben Brahim Ben Ammar Bourawi a vendu la totalité du fonds de commerce situé à la rue de la République à Monastir à Naji Ben Amara Ben Sassi Matalla, avec tous ses éléments corporels et incorporels, d'une valeur de quatre mille cinq cent dinars.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Naji Matalla demeurant à la rue de la République Monastir.

Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 4/01/2023.

2023S00083FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/12/2022 et enregistré à la recette des finances DIAR ELWAFA Sfax le 5/01/2023, sous le numéro quittance M002235 et numéro d'enregistrement 23200084, Tarak Kharat titulaire de la C.I.N n°05386065, a vendu à Mohamed Ben Meftah titulaire de la C.I.N n°11050108, en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente de l'huile et épice, sis à la rue de l'Aine Km 1.5 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez le vendeur sis à la Route de l'Aine km 6 Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 19/01/2023.

2023X00094FCCC2

Acte de renonciation des parts communes d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/01/2023 enregistré à la recette des finances sakiet ezzit en date du 16/01/2023 selon le reçu n°M005808 enregistrement numéro 23200149 Monsieur Youssef Guidara titulaire de la carte d'identité nationale n°11046769 et Madame Yasmine Guidara titulaire de la carte d'identité nationale n°11109225 et madame Marwa Guidara titulaire de la carte d'identité nationale n°11022427 ont renoncé des parts communes du fonds de commerce d'une superette Guidara market située à la route de Tunis km 8 à madame Serra Abida titulaire de la carte d'identité nationale n°05314951.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours entre les mains de madame Serra Abida située au 219 rue 9 Avril Sakiet- Ezzit Sfax. Cet avis est publié au journal Echourouk le 18/01/2023.

2023X00099FCCC2

Vente des parts d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 17/01/2023 sous le n° 23200165, quittance n°M005576, Mme Hayet Abid, Mme Maysoun Abid, Mr Khaled Abid et Mr Kacem Abid ont vendu à Mr Omar Abid leurs parts du fonds de commerce exploité au local Route de Gremda Bouzaen rue Ibn Sina n°227 Sfax avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente d'alimentation générale.

Les oppositions se feront dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T, entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 20/01/2023.

2023X00101FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 22/12/2022 enregistré à la recette des finances de nouvelle médina le 12/01/2023 (reçu n°M004616 enregistrement N°23200171). La Sté Auto ++ matricule RNE N° 1285191 K représentée par son gérant Mr Tarek ANGUAR (CIN 05085912) a vendu à Mr Radhouan CHNIB (CIN

N°06581917) la totalité du fonds de commerce exploité au n°70 Avenue de France Ben Arous.

Toutes les oppositions doivent être adressées au cabinet Maître Amri Khaled 32 avenue la Liberté Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 19/01/2023.

2023400130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de La Marsa le 4/01/2023 quittance n°1740 enregistrement n° 23200071 Mr. Mohamed El Hedi Ben Mustapha Ben Hédi Karbaka titulaire de la CIN n°08324976 a vendu un fonds de commerce d'un local destiné pour la réparation et la vente des bijoux avec ses éléments matériels et moraux, sis à la Rue Limem El Mezri Sidi Daoued à Mr. Zied Ben Rachid Ben Mohamed Ben Romdhane titulaire de la CIN n°08716973.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 19 janvier 2023.

2023400138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/10/2022, enregistré à la recette des finances Raoued, sous n°22204251, quittance n°M110024, Monsieur Aslam Fakhfekh, C.I.N n°08803527 a vendu le fonds de commerce sis à la résidence Omrane 1 bloc 4 cité El Ghazella 2083 Ariana, avec tous ses composants matériels, moraux, destiné comme bijouterie à la société JOELLERIE FAKHFEKH, MF : 1719890T.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains du rédacteur de l'acte Mr Tarek Bensalem l'avocat à la cour, demeurant au 67 avenue Alain Savary cité Jardin 1, 3ème étage Belvédère 1082 Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal la Presse le 12/01/2023.

2023400139FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Housine Kharrezi, avocat à la cour d'appel, signé le 9-10-2017, enregistré à la recette des finances Ezzouhour le 10-10-2017, sous le numéro 079828 quittance, numéro 17203227. Madame Rathia Bent Ali Smeeli, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07425237, a vendu à Mme Henen Bent Housine Zidini, titulaire de la carte d'identité nationale, numéro 07403866, un fonds de commerce sis au 316 Rue 105 ETTATHEMON de l'indépendance Ariana consistant à la vente de vêtement CCE HABILLEMENT," PRET A PORTER", avec tous ses éléments corporels et incorporels dont le nom commercial, la clientèle et l'achalandage. Les oppositions sont acceptées au bureau du Maître Notaire Salha Tounekti, demeurant au 28 bis rue 4001, premier étage, cité Ezouhour 3, Tunis, et ce dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne Le Quotidien le 29-12-2022.

2023400145FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 19/9/2022, enregistré à le recette des finances Rue d'Autriche le 26/9/2022 sous le numéro 22304212 quittance numéro M081127, Mr Ali Hamzaoui a loué en gérance libre à Mr Habib Hamzaoui la totalité du fonds de commerce destiné comme Boulangerie sis au 41 El Arbi El Kabadi avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le quel avis a été publié dans le journal quotidien Essahafa du mercredi 18/01/2023 page 19.

2023T00058FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances El Manar le 21/12/2022 Quittance n°M088469 et enregistrement n°22303448 Jamel Soualhi exploité 19 rue Hanachi Ben Ahmed (62111 EX) cité SDIK Omran supérieur Tunis a loué à Ramzi Rezgui sis à rue Tboursouk cité rafeha El Mnihla la totalité du fonds de commerce exploité à la rue Hanachi Ben Ahmed (62111 EX) cité SDIK Omran supérieur Tunis pour une seule année renouvelable commençant le 1/12/2022 à 30/11/2023 avec ses éléments corporels et incorporels cette annonce a été publiée aux journaux Assabah pour le 17/1/2023 et Le Temps pour le 11/1/2023.

2023T00067FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location rédigé par le maître Salem Jaouane en date du 12/01/2023, enregistré à la recette des finances Hammam Chatt sous n°23300081 Quittance n°M002488 en date du 16/01/2023, Bechir Hammami, titulaire de la CIN n°05095912, son Matricule Fiscal 1047891/G/N/C/000, a loué à Madame Mariem Selmi, titulaire de la CIN n°09614788, la totalité du fonds de commerce destiné à Para Pharmacie, sise au 18 Rue de Mer Nozhet Soltan Borj Cédria 2084 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 19 Janvier 2023.

2023R00160FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte SSP en date du 7 Novembre 2022 enregistré à la recette des finances de Boumhal le 4 janvier 2023 quittance n°M001203 enregistrement n°23300037, la Société Ben Rahal, SARL, identifiant unique 1514906Z dont le siège social est situé au boulevard de l'environnement 2097 Boumhal, représentée par son gérant Monsieur Mohamed Sofiene Ben Rahal titulaire de la CIN n°08735114,a loué en gérance libre la totalité du fonds de commerce sis au boulevard de l'environnement 2097 Boumhal exploité en tant que restaurant à la société SORES, SARL, identifiant unique 1135346C, dont le siège social est situé au n°5 rue de l'indépendance 2078 La Marsa et représentée par son gérant Monsieur Karim Gribaa titulaire de la carte d'identité nationale n°07050166 pour une durée de 05 ans commençant le 01/01/2023 et expirant le 31/12/2027 renouvelable par tacite reconduction.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 13/01/2023.

2023R00166FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 20/10/2022, enregistré à la Recette des Finances Borj Louzir le 3/11/2022 sous le n°22303355, Quittance n°074503, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Ons Saidi, titulaire de la CIN n°14528329 délivrée à Tunis le 26/01/2022, demeurant à Sidi Omar - Ariana le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à Borj Louzir, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 10/01/2023.

2023S00065FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/11/2022, enregistré à la Recette des Finances Majel Belabbess le 17/11/2022 sous le n°22300476, Quittance n°011494, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Monia RABEHI titulaire de la CIN n°12606909 délivrée à Tunis le 5/9/2008, demeurant à Feriana - Gasserine, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à cité du lycée, Majel Belabbess, Gasserine, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 10/01/2023.

2023S00066FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 20/10/2022, enregistré à la Recette des Finances EL Mezzouna le 26/10/2022 sous le n°22300521, Quittance n°012299, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Imen Badri, titulaire de la CIN n°11604727 délivrée à Tunis le 20/10/2020, demeurant à Cité Ennour, El Mezzouna -Sidi Bouzid, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à Cité Ennour, El Mezzouna - Sidi Bouzid, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 10/01/2023

2023S00067FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 03/12/2022, enregistré à la Recette des Finances Avenue Bourguiba - Gasserine le 13/12/2022 sous le n°22306224,Quittance n°107185, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Chiraz Missaoui, titulaire de la CIN n°08590753 délivrée à Tunis le 17/4/2014, demeurant à Cité Ennour - Gasserine, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Cité Ennour - Gasserine, exploité à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux "Echourouk et le Quotidien" du 10/01/2023.

2023S00068FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/9/2022, enregistré à la Recette des Finances à Menzel Bourguiba le 12/9/2022 sous le n°22301636, Quittance n°61816, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Mna Abbassi, titulaire de la CIN n°05676775 délivrée à Tunis le 29/01/2004, demeurant à Tinja - Bizerte le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à l'Avenue Khair-Eddine Pacha - Menzel Bourguiba - Bizerte, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 22/10/2022.

2023S00069FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/9/2022, enregistré à la Recette des Finances Rue Mongi Slim - Moknine le 4/10/2022 sous le n°22302018, Quittance n°62954, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Monsieur Salem Cherif, titulaire de la CIN n°06767061 délivrée à Tunis le 18/4/2019, demeurant au 16 impasse EL OLFA, Menzel Fersi 5024, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à l'Avenue de l'environnement, Menzel Fersi - Moknine dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 22/10/2022.

2023S00070FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 01/9/2022, enregistré à la Recette des Finances le 6/9/2022 sous le n°22200952, Quittance n°58060, la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Sana BETTAIEB, titulaire de la CIN n°05925866 délivrée à Tunis le 18/11/2004, demeurant à Gabès, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'Avenue 18 Janvier - Ben Guerden dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 22/10/2022.

2023S00071FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/7/2022, enregistré à la Recette des Finances de Mahdia le 19/9/2022 sous le n°22303821, Quittance n°55979, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Monsieur Mohamed Ali Zaouali, titulaire de la CIN n°08657989 délivrée à Tunis le 25/11/2014, demeurant à l'Avenue de la République, Ezzahra -Mahdia, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'Immeuble ERRAHMA - Zone touristique - Mahdia dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 22/10/2022.

2023S00072FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/9/2022, enregistré à la Recette des Finances à Sfax le 4/10/2022 sous le n°22303680, Quittance n°54036, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Emna JERRAYA, titulaire de la CIN n°11154254 délivrée à Tunis le 9/7/2019, demeurant à la Route de Gremda - Km 3 - Sfax, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la Route Menzel Chaker - km 5 -Sfax dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 22/10/2022.

2023S00073FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/9/2022, enregistré à la Recette des Finances de Menzel Bourguiba le 26/9/2022 sous le n°22301709, Quittance n°64575, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Khouloud Mliki, titulaire de la CIN n°08997778 délivrée à Tunis le 21/4/2014, demeurant à Tinja - Bizerte, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Tinja - Bizerte dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 22/10/2022.

2023S00074FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/11/2022, enregistré à la Recette des Finances de Nefta le 23/11/2022 sous le n°22300804,Quittance n°018355, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Mr Marwen CHAGRA titulaire de la CIN n°09706683 délivrée à Tunis le 18/02/2020, demeurant à Alguema - Nefta, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba - El Assil - Nefta exploité à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 10/01/2023.

2023S00077FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 11/01/2023 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 16/01/2023 quittance n°M004500, numéro d'enregistrement 23300152 Mr Amor Mamou a loué à Mr Nizar Mokkni la totalité du Fonds de commerce exploité dans la vente de bijoux à l'avenue 14 janvier 2011 à Kairouan.

Un extrait a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 18/01/2023.

2023S00080FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association «Hemayati» contre la violence scolaire

Siège social : 12 Rue El Ihssen - Bardo Tunis

Sujet : Association culturelle.

Objectifs :

- Contribuer à réduire le phénomène de la violence en milieu scolaire

- Contribuer à mener des études de terrain pour faire face à la violence scolaire

- Articuler les relations avec les associations, la famille éducative et la société civile pour faire face aux violences scolaires.

Membres :

Président : Mohamed Kamel

Vice Président : Sana Ben Nacer

Secrétaire général : Walid Mejbri

Trésorier : Fathi Boukeri.

2023T00052APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des jeunes verts pour le développement durable (Green youth association for sustainable development)

Siège social : Route Sfax Saida 9115 Sidi Bouzid.

Objectifs :

- Contribuer au renforcement des capacités des jeunes et des femmes et des personnes vulnérables pour atteindre les objectifs de développement durable.

- Soutenir la culture de la citoyenneté, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

- Autonomiser socialement et économiquement les jeunes et les femmes à travers la promotion des principes de l'économie socio-solidaire surtout dans les zones défavorisées.

Président : Mohamed Khalil Rebai

Vice-président : Mounir Khlifi

Secrétaire générale : Nesrine Ayouni

Trésorière : Hayet B. Itaief Kadri.

2023R00176APSF1

Procès-verbal d'assemblée

En vertu du procès -verbal du syndicat des propriétaires de l'immeuble B3 Bouhsina 2 Sousse, tenu le 29 décembre 2022, enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance - Sousse sous n°23000115 en date du 16 janvier 2023 suivant quittance n°M03659, dans le cadre de son assemblée générale et en présence d'un huissier de justice, les membres ont approuvé l'accord portant constitution du syndicat qui sera dirigé par Mme Monia Kefi, titulaire de la carte d'indentité nationale n°05559578, en sa qualité de présidente du syndicat, et Mme Aicha Ben Abdejalil, titulaire de la carte d'identité nationale n°02963209, trésorière A condition que la contribution mensuelle pour tous les résidents en échange du nettoyage, de l'entretien et de la protection soit de vingt-cinq dinars, 25 000 dinars, depuis janvier 2023, à payer mensuellement.

2023S00060APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Association de tennis à Metouia

Siège : Le parc urbain de Metouia

Spécialité : Tennis

Objectifs : Sportifs

L'achèvement de l'Assemblée n°91/2023 en date du 9 janvier 2023.

Commission :

- Président : Mohamed ben Yahya.

- Vice-président : Farouk Rajab.

- Secrétaire Général : Adel Yahya.

- Trésorier : Monji Shamam.

2023X00084APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Screens - L'association tunisienne pour le cinéma et la culture

Siège : Rue Med Shim- Beb kram - Monastir.

Objectifs :

- Soutenir le dynamisme de la vie culturelle et contribuer à l'activer.

- Contribution à la promotion de l'action culturelle théâtrale et cinématographique à travers des manifestations culturelles et artistiques.

- Etablir des relations avec des associations similaires dans les objectifs et les activités à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

L'association s'emploie à atteindre les buts précités dans le respect des réglementations et lois en vigueur.

Membres :

Habib Aouiti Trabelsi : Président

Asma Bergaoui : Trésorière

Tarak Lazhari : Secrétaire général.

2023400124APSF1

Constitution d'une association

Association Créativité pour les Activités Sportives.

Siège : 28 Rue Hamza Ibn Abdellmotaleb Ariana Soghra - Ariana

Objectifs : Former et encadrer les jeunes et les encourager, à développer leurs capacités physiques

et techniques et de les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Les membres :

Président : El Ghali Adel

Vice-Président : Khaldi Yassine,

Secrétaire Général : Gazzah Kamel

Trésorier : Belkhiria Ali.

2023400137APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Kmar

La constitution du syndic de la copropriété de La Résidence Kmar sise à Sahloul 4 Sousse suite au PV de l'A.G.Extraordinaire daté le 17 décembre 2022 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse 4000 Sousse, le 18/01/2023 sous le n°23800122 Quittance n°M002744.

Il a été élu les membres suivants :

Président du syndic : Ali Abes

Trésorière : Karima Chhibi

Assistant : Raouf Zrouga.

2023S00076APSF2

Club tennis de table

Maison des jeunes Sidi Bouzid

Par acte SSP en date du 31/07/2022 enregistré à la recette des finances Avenue de la République Sidi Bouzid le 5/12/2022 sous le n° d'enregistrement n°20709552. Le comité directif sera comme suit :

Bouzidi Moncef : Président

Kadri Ammar : Vice Président

Laabidi Yacine : Secrétaire général

Jabli Adel : Trésorier

Ghanmi Mounir : Membre.

2023X00085APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

D'un bien immobilier une maison sis à Sanhaja à Manouba

Etude Maître Mehrez Hanafi

Avocat prés la cour de cassation

64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1107852/J/P/A/000

1- Le créancier saisissant : La banque Qatar National Bank - Tunisie (ex Tunisian Qatari Bank «T.Q.B» S.A Matricule Fiscal n°014247/W/P/M/000 représentée par son directeur général ayant son siège social rue cité des sciences B.P 320-1080 Tunis Cedex son domicile élu au cabinet de son avocat poursuivant Mehrez Hanafi Avocat près la cour de cassation, 64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis.

2- La partie saisie : Abdessatar Ayari titulaire de la C.I.N 05214585 demeurant Route de Sidi Amor Sanhaja oued Ellil 2021 Manouba.

3- L'Avocat poursuivant : Maître Hanafi Mehrez Avocat prés la cour de cassation 64 Rue de Syrie 1002 Tunis.

4- Description du bien à vendre : Les 682,5 Parts revenant à Abdessatar Ayari objet du T.F 10017 Manouba dénommé «Sanhajall» sis à la Route de Sidi Amor Sanhaja oued Ellil 2021 Manouba qui est un terrain de superficie 682, 5 m² dont il est construit une maison au rez-de-chaussée constituée d'un salon et 2 chambres avec une cuisine et une salle de bain avec un garage de voiture utilisé comme dépôt.

5- Mise à prix : Trois cent cinquante mille vingt cinq dinars (350.025.000 DT) qui est le prix proposé par l'expert judicaire Laroussi Bedguine.

6- Date et lieu de l'adjudication : Mercredi le 15 février 2023 (15/02/2023) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Manouba à partir de 9H du matin.

7- La visite du bien : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse.

8- Condition de participation à l'adjudication : Toute personne voulant participer aux enchères doit par l'intermédiaire d'un avocat consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable par les autorités compétentes exigée par la loi.

2023R00188VEPA1

Vente immobilière

Poursuivant : Khaled Ben Monji Zouabi agriculteur, résidant 24 rue Bouras cité de la grande Mosquée Kairouan

Partie saisie : Sami Ayedi, agriculteur, résidant à Menzel Mhiri Nasrallah Kairouan.

Avocat chargé de la poursuite : Maître Lotfi Ben Abid avocat prés la cour de cassation son étude est sise à la rue Rue Chebbi Kairouan.

Immeuble objet de la vente : Toutes les parts indivises, appartenant à la partie saisie, de l'immeuble, objet du titre foncier 73661 Kairouan dénommé Hayet dont la surface totale est de 350m² dont 175 m² dans l'indivision appartenant à la partie saisie. L'immeuble objet de la poursuite est sis à Menzel Mhiri Gouvernorat de Kairouan. Il s'agit d'un terrain à bâtir, limité au sud par Mighri, à l'est par le titre foncier 57472 ouvrant au nord par la route goudronnée c 98 reliant Menzel Mhiri à Nasrallah et à l'ouest par le titre foncier 57019 Kairouan

Mise à prix : vingt et un mille Dinars (21.000,000)

Date de l'adjudication : La vente se tiendra à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan, et ce, le lundi 20/2/2023 à partir de 9 h du matin.

Visite : La visite pourra se faire à tout moment. Pour de plus amples renseignements prendre contact avec l'étude de l'avocat chargé de la poursuite.

2023S00063VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société de transport zouari "STZ" RNE0769437V dont le siège social est à Sfax route de Tunis km4 et route de Taniour km9 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "karim" objet du TF n°42049 Sfax sis à la route de taniour km24 Sfax d'une contenance de 13022 m² au bord de la route à gauche vers boujarbou d'une contenance de 13022 m² consistant en un terrain de forme trapèze contenant des petits oliviers, un socle en brik sans toit, un réservoir d'eau, un palmier, un olivier délimité du coté sud par la parcelle n°9, du coté est par la route de taniour, du coté nord par une piste et du coté ouest par un oued.

Mise à prix : (34.500.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 27/2/2023 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur, sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00091VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tel : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj sis au 20 Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Parties saisies : 1) Mr Aymen Ben Mohamed Mzoughi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08347697, demeurant au 10 Rue Ain Tonga Chotrana 1 - Sidi Salah - La Soukra - 2036 Ariana. (Marié avec Mme Kaouther Dridi, selon le Régine de la communauté des biens.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère- 1002- Tunis. M.F 386961HAP000.

Les immeubles saisis : la totalité des 284 m² (parts) revenant au titre de propriété à la partie saisie, objet du TF n°59385- Tunis dénommé «Rakia 27», d'une superficie totale de 26684 m², sis au 24 Rue Arriaia - Sidi Amor Ariana, constitué d'un bâtiment composé de :

- Rez-de-chaussée : d'une superficie de 137 m², composé d'un salon de séjour, salle à manger, WC et cuisine débarras, outre un escalier menant à l'étage supérieur et le toit.

- Etage supérieur : d'une superficie de 137m²; composé d'un hall, 4 chambres, 2 salles de bain, véranda; escalier interne reliant le rez-de-chaussée et le toit; paravent en bois, portes en bois et fenêtres en aluminium; équipé de l'électricité, eau portable et télécommunication .

- Toit : d'une superficie de 137 m² composé par une partie couverte de 37m², équipé d'un escalier et grenier d'une superficie de 22 m², le reste du toit est entouré par un mur d'une hauteur de 1,2 m

- Jardin abandonné

- Le bâtiment avec tous ses composants est nouvellement construit sauf qu'il lui manque l'entretien usuel.

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (250.000,000dt) inscrite le 25/5/2016 (volume Ariana 02/2016 - n° 1/3627) au profit de la BTK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (40.000,000dt) inscrite le 27/10/2016 (volume Ariana 02/2016 - n° 1/6537) au profit de TSB (ex STUSID BANK).

- Hypothèque volontaire à hauteur de (40.000,000dt) inscrite le 7/11/2016 (volume Ariana 02/2016 - n° 1/6765) au profit de la QATAR NATIONAL BANK TUNISIA.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (50.000,000dt) inscrite le 16/3/2017 (volume Ariana 02/2017 - n°1/1445) au profit de la BTK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (100.000,000dt) inscrite le 13/9/2017 (volume Ariana 02/2017 - n°1/5286) au profit de la QATAR NATIONAL BANK TUNISIA.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (100.000,000dt) inscrit le 8/02/2019 (volume Ariana 02/2019 - n° 1/678) au profit de la QATAR NATIONAL BANK TUNISIA.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 28/9/2022 et inscrit le 23/11/2022 au profit de la partie poursuivante (vol Ariana 02/2022 - n°6729).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (390.800,000 TND).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 20/02/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana sis à l'avenue André Anbar - Cité Administrative 2080 - Ariana.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance Ariana.

2023400143VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de procédures de distribution de fonds

Par ordonnance du juge chargé des requêtes de distribution des fonds et de l'ordre des créanciers au tribunal de première instance de Zaghouan en date du 16 novembre 2011, ont été engagées les procédures de distribution des fonds consignés par le débiteur "SA TE TOSCANI MANNFATURE FAB CHAUSSURES ET ACCESSOIRES" sis à la zone industrielle Jbel El Ouest 1111, d'un montant de QUATRE VIGNT NEUF mille neuf cent un dinars 100 millimes (89.901,100 D) découlant du produit de la vente d'une saisie mobilière dont la propriétaire est la société susvisée.

Vu les pièces à l'appui versées au dossier notamment le récépissé de consignation délivré par la recette des finances de Zaghouan n°M062138 du 16-11-2020 relativement au montant de quatre vingt neuf mille neuf cent un dinars 100 millimes (89.901,100 D) obtenues de la vente du saisie susvisée.

Vu la pluralité des créanciers, chacun des créanciers tout ayant droit, est tenu de présenter au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan des pièces à l'appui de sa créance en référence à l'affaire n°118 dans un délai de trente jours à compter de la date de parution au Journal Officiel, ou de les communiquer par lettre recommandée. A défaut de quoi son droit sera déchu de cette participation. Il est tenu également, ce faisant, de demander la compensation par voie d'avocat dont le cabinet sera valablement le domicile élu du créancier lequel soumettra une demande de compensation ou il précisera les raisons du privilège de sa dette le cas échéant.

Le présent avis est fait en application des dispositions des articles 466, 467 et 468 du code des procédures Civile et commerciale.

2023T00061VEPA2

Faillite de la société

ART DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

IU : 1239520X

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sfax, sous le n°10440 en date du 10 janvier 2023, la Société «STE ART DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS», sise à la Rte de Gremda km 6 à côté de Borj Kallel Sfax, a été déclaré en faillite. Le Tribunal a désigné M. Hatem Kharrat juge commissaire et M. Habib Kallel syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions de l'article 530 du code de commerce tel que modifié par la loi n°36 de l'année 2016, les créanciers doivent produire leurs créances au syndic de la faillite sis à la Rue Abou El Hassen Elakhmi, Immeuble La Perla 2, Sfax El Jadida, Téléphone 74 40 70 18 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis.

2023X00096VEPA2

Faillite de la société

BRICOMED

IU : 1184852P

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sfax, sous le n°10723 en date du 10 janvier 2023, la Société «BRICOMED», sise à l'avenue Ahmed Aloulu immb Elhan 3027 Sfax Eljadida, a été déclarée en faillite. Le Tribunal a désigné M. Hatem Kharrat juge commissaire et M. Habib Kallel syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions de l'article 530 du code de commerce tel que modifié par la loi n°36 de l'année 2016.

Les créanciers doivent produire leurs créances au syndic de la faillite sis à la Rue Abou El Hassen Elakhmi, Immeuble Laperla 2, Sfax El Jadida, Téléphone 74 407 018 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis.

2023X00097VEPA2

Dissolution et liquidation

Société BOUAGAD

SUARL au capital de 20.000 dinars

Siège social : 32, Cité Esseddik - 2042 - Cité Ettahrir - Route de Bizerte

Identifiant Unique : 1180959H

Suivant procès-verbal de la décision collective des associés en date du 20 décembre 2022, enregistré à la recette des finances le Manar le 20 décembre 2022 sous le n°22503438 quittance n°M088334, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 11 Janvier 2023 sous le numéro 202310922 il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société avec la date d'effet le 1er décembre 2022 et la nomination de Monsieur Hassen Bouaga en tant que liquidateur.

Les créanciers de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au Journal

Officiel à l'adresse suivante : 32, Cité Essedik - 2042 - Cité Ettahrir - Route de Bizerte.

2023400140VEPA2

Appel d'offres dans le cadre de la faillite

De la société «LES MAGASINS YOSRA S.A.R.L»

Son capital : 1 610 000 DT

RC : B175541996

MF : 432520X/M/000

Adresse : 92 Rue 8600, Charguia 1 - 2035 Tunis

Conformément à la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis rendue le 17 Janvier 2023, le syndic de faillite de la Société MAGASINS YOSRA, Madame Awatef Marzouki Fitouri lance un appel d'offres pour la vente des biens immobiliers appartenant à la dite société et la vente du fonds de commerce de l'immobilier exploité par cette dernière, qui se détaillent comme suit :

1- Les Biens immobiliers sis à Montplaisir, objet des titres fonciers n°63470 et 63472,

2- Les Biens immobiliers sis à Menzel Bourguiba, objet du titre foncier n°1586 «Bizerte»,

3- Fonds de commerce de l'immobilier situé à Lafayette, exploité par la société «MAGASINS YOSRA».

Tout intéressé est invité à retirer le cahier des charges, au titre de chaque bien immobilier individuellement, du bureau du syndic de faillite sis au 92 rue 8600, Charguia 1- 2035 Tunis, contre le paiement de la somme de trois cents dinars (300 DT).

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Madame Awatef Marzouki Fitouri avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 15 Février 2023.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 71 771 212.

2023400147VEPA2

Clôture de liquidation

L A D S

Sarl au capital de 1.500 Dinars

Siège social : 14, Rue Imem Abou Hanifa 2ème étage appartement n°B 6 - 2078 La Marsa

Identifiant unique : N°1099417/T

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du jeudi 8 septembre 2022 enregistré à la Recette des Finances de la Marsa le 29 septembre 2022 sous n°22706032 Quittance n°M116766 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 3 octobre 2022 sous dépôt n°202291816, les associés ont décidé d'approuver le rapport du liquidateur sur la liquidation, les états financiers définitifs de liquidation et de prononcer la clôture définitive des opérations de liquidation avec quitus au liquidateur.

2023400148VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures

De liquidation héritage

Du défunt Asia Gasdagalli et Ahmed Ferchichi

Maître Khalfi Sihem annonce au publique en sa qualité de liquidateur de l'héritage du DEFUNT ASIA Gasdagalli et Ahmed Ferchichi, la clôture des procédures de liquidation n°399 en vertu de la décision judiciaire rendue par le juge commissaire le 02/01/2023 et la réservation du dossier dans l'archive du tribunal.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2023400149VEPA2

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur de la succession du défunt Mouldi Ben Romdane Hememi

(C.I.N : 05004386)

En vertu de l'ordonnance sur requête n°76346 émanant du Tribunal de Première Instance de Mannouba le 3/01/2023 il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim en qualité de liquidateur de la succession du défunt Mouldi Ben Romdane Hememi pour l'inventorier, l'administrer et deviser entre les héritiers chacun selon sa quête - part et la nomination de Mme Sondes Thambri juge-commissaire.

Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné au 8 rue de Kuweit 3ème Etage bureau N°14 Lafayette Tunis. (Tél 98.611.955)

2023400150VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation aux deux assemblées générales

Société mutuelle de base des services agricoles «ZEMBRA»

Société anonyme

Capital social : 35000 dinars

Siège social : Av, Habib Bourguiba, Boukrim, Haouaria

Matricule fiscal : N° 1629989 D/N/N/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle convoque tous les adhérents à assister aux deux assemblées générales de la société à son siège social en réponse au premier appel le mardi 21 février 2023.

I. L'A.G. Extraordinaire à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Augmentation du capital de la Société

II. L'A.G.Ordinaire à 10 h 30 mn à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financier pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021.

3) Discutions des rapports et les approuver ou désapprouver.

4) Donner ou refuser le quitus aux administrateurs.

5) Affectation des excédents annuels.

6) Nomination du commissaire aux comptes pour les années; 2022/2023 et 2024.

7) Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

Toute personne souhaitant poser sa candidature au conseil d'administration ou en qualité que commissaire aux comptes doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

2023R00174SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE WYDLER CONFECTION S.A

Société anonyme

Au capital social de 109 000 DT

Siège social : Zone Industrielle - Zaghouan

RC : B06145692009

Mat. fiscal : 1116881Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires;

Par la présente, vous êtes convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, jeudi le 9-02-2023 à 10h du matin au siège social de la société sise à la zone industrielle de Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour :

1- PV de la dernière assemblée du 11/5/2022 ne sera pas lu. Il est joint à la présente.

2- Modification de la forme juridique et passer en SARL.

3- Distribution des dividendes.

4- Questions diverses.

2023R00177SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE D'ANIMATION ET DE TOURISME

«NEBIHAT»

S.A. au capital de 400.000 D

Siège social : Hôtel Riviera Port El Kantaoui - Hammam Sousse

RNE : N°0722424M

Messieurs les actionnaires de la NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE D'ANIMATION ET DE TOURISME «NEBIHAT», sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 10 Février 2023 à dix heures à l'Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui Hammam Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et les délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021.

2- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion des opérations sociales concernant l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5- Nomination d'un commissaire aux comptes.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

7- Pouvoirs pour formalités.

2023S00056SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE D'ANIMATION ET DE TOURISME

«NEBIHAT»

S.A. au capital de 400.000 D

Siège social : Hôtel Riviera Port El Kantaoui - Hammam Sousse

RNE N° 0722424M

Messieurs les actionnaires de la NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE D'ANIMATION ET DE TOURISME «NEBIHAT», sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 10 Février 2023 à onze heures à l'Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui Hammam Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Amendements et mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019, relative à l'amélioration des climats des affaires.

2- Modification du siège social de la société.

3- Modification corrélative des statuts.

4- Questions diverses.

5- Pouvoirs pour formalité.

2023S00057SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE D'ANIMATION ET DE TOURISME «NEBIHAT»

S.A. au capital de 400.000 D

Siège social : Hôtel Riviera Port El Kantaoui - Hammam Sousse

RNE : N°0722424M

Messieurs les actionnaires de la NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE D'ANIMATION ET DE TOURISME «NEBIHAT», sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 17 Février 2023 à dix heures à l'Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui Hammam Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion des opérations sociales concernant l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

5- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.

6- Pouvoirs pour formalités.

2023S00058SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2021

S.H.B. T KARAWAN

S.A au capital de 2010 000 dinars

Siège social : Boulevard Hédi Chaker Corniche Sousse

Matricule Fiscal : 0004 725A/A/M/000

Registre National des Entreprises : 0004725A

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière Balnéaire et Touristique «KARAWAN» à Sousse sont invités à se réunir :

En assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 16 février 2023 à onze heures (11 H) au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2021,

2) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'Exercice 2021,

3) Lecture du Rapport Général du Commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2021,

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'Exercice 2021 et les Etats Financiers arrêtés afférents,

5) Approbation des opérations et convocations prévues par les articles 200 et 475 du code de Sociétés commerciales,

6) Affectation de Résultat de l'Exercice 2021,

7) Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'Exercice 2021,

8) Pouvoir des formalités juridiques.

Nous vous invitons à assister à cette Assemblée ou à vous représenter au moyen d'un pouvoir que vous aurez l'obligeance de remettre à votre mandataire ou de retourner, dûment signé trois jours au moins avant la tenue de la réunion.

Vous êtes en outre avisés que tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à votre disposition au siège social dans le délai légal.

2023S00062SANB3

SOCIETE POLYCLINIQUE ZITOUNA

SA au capital de 4 000 000 Dinars

65, avenue des Martyrs Sfax

MF : 043401Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE POLYCLINIQUE ZITOUNA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le lundi 20 Février 2023 à partir de neuf heures du matin au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise de décisions appropriées pour la situation de la société,

- Questions diverses.

2023X00098SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES DE BLE COCEBLE»

Matricule fiscal : 014476/H/N/M/000

CNSS : 37378-13

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles de Blé «COCEBLE», informe ses adhérents que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2021/2022 se tiendra le jeudi 9 Février 2023 à 9H30 du matin à l'hôtel Golde Tulip el Mechtel Tunis Avenue Awled Hafouse bab el Khadra, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2021/2022.

2. Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'année 2021/2022.

3. Quitus aux membres du conseil d'administration.

4. Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration (les demandes de candidature doivent être notifiées au nom de monsieur le président du conseil d'administration, par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce avant le Mercredi 09 Janvier 2023).

5. Approbation du projet de résolutions.

La société mutuelle «COCEBLE» rappelle à ses adhérents qu'en application de l'article 18 du statut juridique : l'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale.

Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.

A compter du mercredi 11 Janvier 2023, les personnes concernées pourront consulter au siège de la société mutuelle «COCEBLE» situé au 6 rue Habib Thameur - Tunis, le procès-verbal du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes.

2023T00068SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte

Nous, héritiers de feu M. Tahar, Ben Mattar, Ben Mohamed Benzid, décédé le 4 août 2019, déclarons avoir perdu le titre de propriété n°03/41652, au nom de M. Tahar Benzid, délivré le 02/01/2012, relatif au titre bleu n°36113 Mahdia.

2023R00163DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Jalel Ben Ameur Limam, titulaire de la CIN n°04017995, déclare la perte de son acte de propriété n°03/13797 en date du 6/11/2006, objet du titre foncier n°33390 Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Moknine Ouest sous n°18 le 12/01/2023.

2023S00075DIVD2

Avis

Mme Hakmouni Chokria annonce avoir perdu son titre de propriété du terrain situé à el tourba au nord d'Aguareb Sfax et elle veut extraire un autre titre au lieu du perdu. Aucune contestation ne sera acceptée chez le notaire Chtourou Abdeslem siégeant rue Sidi Ali Karray Sfax après un délai de 30 jours.

2023X00095DIVD2

Avis

Les héritiers de Moncef Elloumi annoncent qu'ils ont perdus l'acte de partage d'un terrain d'une superficie de 804.80 m² qui est situé à la route de Taniour klm 4 Sfax est effectuée par l'acte de partage qui a été fait le 12/8/1976 et enregistré le 11/12/1976 n°40 à l'attestation de deux notaires Mahmoud Mziou et Ahmed Jamoussi et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue des Notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2023X00100DIVD2

Avis complémentaire

En vertu d'une demande de mise à jour 8785 présentée par Ramadan Dridi auprès du tribunal immobilier de Bizerte en vue d'inscrire un acte de vente sur le titre foncier 53644 Bizerte de la totalité d'un terrain d'une superficie de cent quatre vingt deux mètres carrés situé derrière l'école primaire Bessis Mateur contenant un bâtiment de deux étages objet du lot 26 du titre foncier 53644 Bizerte en possession de Ramadan Dridi après lui ses Héritiers, consentie par Victor Bessis au profit de Ramadan Dridi par reçue de paiement de milles dinars signer le 16/8/1983 et enregistré à Mateur le 13/11/2017 sous n°M051490. Et dans l'impossibilité de fournir le contrat et en application de l'article 17 de la loi n°34 du 10 avril 2001 portant mise à jour des titres fonciers, cette annonce publiée dans le journal officiel de la République Tunisienne tient lieu et place de l'acte de vente précité non fourni.

Toute opposition sur la présente demande ou intervention sur son objet peut se faire auprès du tribunal immobilier de Bizerte (chambre des titres gelés) et ce dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été paru dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 17-18-19 janvier 2023.

2023400135DIVD2